



## Édito      25 ans au service des élus et des territoires

Notre Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) fêtera son 25<sup>ème</sup> anniversaire le 1<sup>er</sup> avril prochain au Théâtre du Champ au Roy à Guingamp de 9 h à 17 h.

Avec détermination, pragmatisme, les élus, incarnant les valeurs de la République dans la diversité de leurs convictions, ont pris à bras le corps les profonds changements de notre société et les mutations structurelles de l'organisation de nos territoires issues des lois de la décentralisation.

Dans les conseils municipaux ou les assemblées communautaires, avec le relais des agents territoriaux, les maires et les présidents d'intercommunalité se sont investis avec passion et dévouement pour tisser dans la spécificité de leurs collectivités, des territoires de proximité et d'ambition afin d'accompagner et d'éclairer le bien vivre ensemble de leurs concitoyens.

Il a fallu sans cesse évoluer sans perdre le fil conducteur des valeurs du service public. Et la barre est haute à franchir en ce dernier mandat, dans un contexte de rigueur budgétaire et de complexité réelle pour faire émerger des territoires équitables de projet sur les périmètres élargis des nouvelles intercommunalités.

La responsabilité des élus est immense et courageuse pour remplir la diversité de leurs missions sans perdre en efficacité et porter l'intérêt des habitants sur des projets pertinents, fédérateurs et compris de tous en termes de bien commun. Notre mission prioritaire est bien d'améliorer le quotidien de nos compatriotes en matière d'emploi, de qualité de vie et de sécurité.

Tout au long de ces 25 ans, l'AMF 22 a porté et relayé ces préoccupations, avec la question centrale de la place de la commune dans l'édifice institutionnel, afin d'exercer au plus près du terrain, avec leur intercommunalité, les politiques publiques et être à l'écoute des attentes des citoyens.

Nous avons pensé que la meilleure manière de célébrer ensemble le 25<sup>ème</sup> anniversaire de notre Association était :

- de saluer, dans la convivialité, la richesse humaine de notre mobilisation aujourd'hui, élus et partenaires, dans un dialogue que nous souhaitons fructueux ;

- mais aussi de mettre en partage, avec le souci de clarté dans l'information et le pragmatisme qui nous caractérise, quelques laboratoires d'expérimentation des politiques publiques élaborés par les élus dans la spécificité de leurs territoires autour de la question : « comment bâtir les jeunes citoyens de demain ».

- Puis, dans la gestation parfois douloureuse de la nouvelle carte de l'intercommunalité, de dégager ensemble les pistes pour la réussite de ces bassins de vie et de projets de territoire, afin d'accompagner le mieux vivre ensemble de nos concitoyens. Car quelque soit la difficulté des défis à relever, nous sommes dans le réalisme et la complexité de nos responsabilités d'élus au suffrage de la population, des bâtisseurs d'espérance.

Comptant sur votre présence nombreuse ainsi que sur votre mobilisation.

**Armelle BOTHOREL**  
**Présidente de l'AMF 22**  
**Maire de La Méaugon**

**1<sup>ère</sup> Vice-présidente de Saint-Brieuc Agglomération**

## **1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION**

### **Conseil d'Administration – 04-03-16**

L'ordre du jour a porté sur : les 25 ans de l'AMF 22, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), la Charte agricole, la crise agricole, la vie de l'Association (cotisations, bilan Assemblée Générale 2016, Congrès des Maires 2016...), les désignations et des questions diverses.

### **La Présidente a rencontré...**

➤ **2-03-16 – Monsieur Yves DUMOND, Faidep**

Il est venu présenter les activités de cette structure départementale, sensibiliser et informer sur les services qu'elle dispense.

➤ **24-03-16 – Lieutenant-Colonel LE MAÎTRE, Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor**

Il est venu préparer la réunion du 13 mai prochain à Ploufragan, salle ISPAÏA de 9 h 30 à 12 h.

### **Réunion Loi Littoral**

➤ **04-03-16 – Salle de réunion du SDE 22**

Environ 60 élus ont participé à cette réunion animée par Maître Loïc PRIEUR, avocat spécialisé en droit du littoral. Ce dernier a présenté la problématique. Michel VASPART, Sénateur-Maire de Pleudihen-Sur-Rance, a expliqué la démarche engagée par l'AMF sur cette problématique via un groupe de travail départemental et un groupe de travail national.

### ➤ 08-03-16 – Hémicycle du Conseil Départemental

Environ 60 élus ont participé à une réunion consacrée aux leviers pour faire progresser l'égalité femmes / hommes dans l'action locale.

Cette matinée s'est déroulée en partenariat avec la Maison des Femmes, la Préfecture, le Conseil Départemental et l'AMF 22.

## 2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### La régie de recettes : un mode d'encaissement mais encadré

Permettre à nos concitoyens de payer leur entrée de spectacle, leurs frais de transport collectif ou la cantine des enfants auprès d'un service de la commune, quoi de plus naturel ?

Il s'agit pourtant d'un procédé dérogatoire au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public qui impose que toute recette publique soit encaissée exclusivement par un comptable public, c'est-à-dire auprès du Centre des Finances Publiques dont dépend votre collectivité.

Ce procédé dérogatoire, la régie de recette, est particulièrement adapté aux opérations simples et répétitives et s'avère indispensable au bon fonctionnement quotidien des services publics de proximité.

Sa souplesse présente cependant des risques comptables et financiers pour la collectivité concernée, laquelle s'expose à des tentations de fraudes et détournements si la régie ne répond pas aux impératifs réglementaires de fonctionnement et de contrôle interne.

À ce titre, quelques règles simples à respecter :

- Le régisseur agit pour le compte du comptable public, cette fonction est donc incompatible avec celle de l'élu. Il doit, par ailleurs, remplir certaines obligations protectrices pour lui-même et la collectivité comme le cautionnement, la contraction d'une assurance.
- Chaque encaissement par le régisseur doit donner lieu à délivrance d'un justificatif au redevable (ticket issu d'une série numérotée, quitus, etc.).
- Le régisseur doit tenir une comptabilité simplifiée retraçant tous les encaissements puis les reversements auprès du comptable public.
- Les encaissements doivent être très régulièrement déposés auprès du comptable public.

De la création à la clôture de la régie de recette, et durant tout son fonctionnement, votre comptable public vous accompagne par ses conseils, notamment, en vous proposant des modes d'encaissement adaptés à chaque régie : carte bleue, prélèvement, chèque, numéraire. Il procède également à des contrôles comptables sur pièces et parfois sur place.

Bientôt dans votre revue, d'autres articles sur le cycle de vie des régies. Vous trouverez d'ores et déjà toutes informations utiles sur le site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr).

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer Plan de soutien à l'élevage

Vous trouverez en annexe :

- Flyer « agriculteurs en difficulté »
- Compte-rendu de la cellule d'urgence du 17 février 2016
- Fiche de demande d'accompagnement par la cellule de veille sociale agricole

# DRAAF BRETAGNE

La DRAAF de Bretagne a lancé le 16 mars dernier un Appel à Projets Régional « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) qui reste ouvert jusqu'au mardi 17 mai 2016. Les projets doivent s'inscrire au moins dans l'un des 3 axes suivants :

- la justice sociale,
- l'éducation alimentaire de la jeunesse,
- l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Le cahier des charges et les pièces demandées sont téléchargeables sur le site de la DRAAF : URL <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

**Lancement** : mercredi 16 mars 2016

**Clôture** : mardi soir 17 mai 2016

Les dossiers de candidature sont donc à envoyer par **courriel ET par courrier** (en 1 exemplaire papier) au pôle Offre alimentaire de la DRAAF de RENNES avant le mardi 17 mai 2016, délai de rigueur (cachet de La Poste faisant foi).

NB : Il sera possible de déposer physiquement ce dossier à l'accueil de la DRAAF le mardi 17 mai 2016 avant 17 heures.

## Notre adresse postale :

DRAAF de Bretagne  
Service Régional de l'Alimentation (SRAL)  
Pôle Offre Alimentaire  
Cité de l'Agriculture  
15 avenue de Cucillé  
35047 RENNES CEDEX 09

Adresse électronique à utiliser pour cet Appel à Projets : [sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

**ATTENTION** : Les pièces jointes d'une taille supérieure à 3,5 Mo ne sont pas acceptées par le serveur de messagerie de la DRAAF.

Au besoin, le porteur de projet devra adresser son dossier de candidature en plusieurs courriels à l'adresse suivante : [sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

S'agissant des associations, il est exigé de fournir le document Cerfa N°12156\*03 Les associations porteuses de projet devront :

- renseigner les différents champs du document pdf Cerfa N°12156\*03
- enregistrer ce pdf (non signé) puis nous l'adresser (non signé) au SRAL [sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr) avant le mardi 17 mai 2016 avant 23 h 59
- Imprimer ce pdf puis le signer
- et nous l'adresser (dépôt à la DRAAF ou par envoi postal) avant le mardi 17 mai 2016 soir.

**Pour toute information, vous pouvez contacter** : Le Pôle Offre Alimentaire DRAAF Bretagne & Service Régional de l'Alimentation (SRAL)

**Gaëlle EVAÏN**, ☎ 02 99 28 20 05

**Jean-Paul LE DANTEC**, ☎ 02 99 28 21 27

*Vous trouverez en annexe :*

- Descriptif de l'Appel à projets
- Dossier de demande de subvention
- Budget prévisionnel de l'action
- Formulaire de candidature

## ERDF – Compteur Linky

Depuis décembre 2015 ERDF, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace sur tout le territoire les compteurs d'électricité par des appareils nouvelle génération, les compteurs « Linky ». En Côtes d'Armor, ce grand projet industriel concerne le remplacement de 365 000 compteurs par ERDF et ses prestataires. Quelques explications sur ce compteur communicant, dont les 400 000 compteurs actuellement en fonctionnement sur le territoire donnent déjà satisfaction.

*En annexe : 8 questions que les clients se posent*

### 3 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 1<sup>er</sup> avril 2016 :** 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'AMF 22 au Théâtre du Champ au Roy à Guingamp **de 9 h à 17 h** avec pour thématiques « **comment bâtir les jeunes citoyens de demain ?** » et la **coopération intercommunale**
- 19 avril 2016 :** Réunion d'information « **Actualité de la Commande Publique** » de 8 h 30 à 12 h dans l'Hémicycle du Conseil Départemental en partenariat avec le Club des Marchés du Groupe Moniteur et l'AMF 22
- 22 avril 2016 :** Réunion d'information **de 10 h à 12 h** à Plaine-Haute en partenariat avec Mairie2000, RTE et l'AMF 22
- 13 mai 2016 :** Réunion d'information **de 9 h 30 à 12 h** à la salle ISPAÏA à Ploufragan en partenariat avec le Groupement départemental de la Gendarmerie Nationale et l'AMF 22